
Règlement du Jeu « KDKADO 2009-2010 »

ARTICLE 1 OBJET

La société KD Mobile Data Services Ltd sise Suite 3 – 33 Pearse Dublin 2 - IRELAND organise un jeu « KDKADO 2009/2010 » accessible à partir du 1^{er} août 2009 et jusqu'au 31 juillet 2010 via le numéro court 71004 (0.50 EUR TTC par message hors coût SMS facturé par l'opérateur) depuis la France métropolitaine.

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2 PARTICIPATION

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine et disposant d'un téléphone mobile, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, de ses sous-traitants, et des membres de leur famille vivant sous le même toit.

Toute participation d'un mineur au présent jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

ARTICLE 3 MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu les participants sont invités, à envoyer un message par SMS contenant le mot clé spécifique communiqué lors de la promotion du jeu en composant le numéro 71004 (0,50 EUR TTC par message hors coût d'envoi du SMS facturé par l'opérateur) depuis leur téléphone mobile.

Chaque participant recevra automatiquement en retour un message par SMS sur son téléphone mobile lui indiquant s'il a gagné ou perdu ou l'invitant à répondre à une question en renvoyant par SMS au 71004 soit la réponse A soit la réponse B. Seuls les participants répondant correctement à cette question verront leur participation validée et ils seront invités à envoyer un message par SMS contenant leurs coordonnées en composant le numéro 71004 (0,50 EUR TTC par message hors coût d'envoi du SMS facturé par l'opérateur).

ARTICLE 4 DOTATIONS DU JEU

Sont à gagner quotidiennement :

- Biens culturels d'une valeur de 2 Euro à 250 Euro (DVD, CD, Livres, ...)
- Places de cinéma, événement sportif ou culturel... d'une valeur de 10 Euro à 500 Euro
- Produits et équipements informatiques d'une valeur de 2 Euro à 1000 Euro (CD-ROM, ordinateur, logiciels, consoles de jeux, jeux pour consoles, webcam, graveur, carte mère...)
- Titres de transport et séjours d'une valeur de 25 Euro à 1000 Euro
- Produits de type prêt à porter et accessoires d'une valeur de 5 Euro à 250 Euro
- Produits et accessoires audio visuel d'une valeur de 10 Euro à 2500 Euro (Lecteur MP3, Lecteur de DVD, Télévision, appareil photo numérique, DVD, CD...)
- Produits et services liés à la téléphonie mobile d'une valeur de 0,25 Euro à 500 Euro (logos, sonneries, jeux java, kit main libre, coque, téléphone, ...)

KD Mobile Data Services se réserve le droit suivant ses accords avec ses partenaires de proposer des produits ou services d'une valeur de 0,25 Euro à 2500 Euro.

Les prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement (de date, de prix) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants. Aucune contrepartie ou équivalent financier des gains ne pourra être demandé par les gagnants.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus ci-dessus.

Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale par la société organisatrice dans un délai de 4 à 8 semaines. La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration du lot par La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

ARTICLE 5 DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque participation quotidienne validée fera avancer le compteur du lot du jour d'un nombre de un (1) point.

Un participant sera désigné gagnant du cadeau du jour quand la valeur du compteur du lot coïncidera avec un nombre de points pré déterminés. La liste du nombre de points pré déterminés est fournie en annexe du présent règlement. Le participant sera averti de son gain par SMS et sera invité à confirmer l'ensemble de ses coordonnées.

ARTICLE 6 REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître Gagneuil huissier de justice associé, Résidence Corderie Vieux Port, 13 Bd de la Corderie – BP 29 – 13262 – Marseille cedex 07. Il est disponible sur le site web <http://www.KDKADO.com> et sera adressé à toute personne qui en ferait la demande auprès de la société organisatrice, à l'adresse suivante : KD Mobile Data Services France – Concours KDKADO - 11 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne ou par email à contact@kdkado.com

Le coût de l'appel téléphonique pour la participation au jeu peut être remboursé dans la limite de deux (2) SMS par participant (0,50 EUR TTC le SMS plus coût d'envoi du SMS facturé par l'opérateur) depuis la France

Les demandes de remboursement devront être adressées au plus tard trente (30) jours après la date de participation au jeu (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse visée ci-dessus. Le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- le nom du jeu ;
- le numéro SMS concerné
- l'heure et la date des appels ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une copie du contrat d'abonnement de l'opérateur de télécommunication par lequel les messages ont été envoyés ;

-
- une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel les messages ont été envoyés.

Aucune réponse ne sera envoyée si la demande de remboursement ne contenait pas toutes ces informations.

ARTICLE 7 MODIFICATION DU JEU

La société organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que se soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leur valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les lots annoncés ne pouvaient être livrés par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom et adresse sur les sites internet de KD Mobile Data Services et ses partenaires ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu : KD Mobile Data Services France – Concours KDKADO- 11 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne – France.

ARTICLE 8 LIMITE DE RESPONSABILITE

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau ou via le numéro SMS 71004

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leur messages par SMS via le numéro court SMS+ 71004 du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électrique ;

-
- toute intervention malveillante ;
 - la liaison téléphonique ;
 - matériels ou logiciels ;
 - tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériels ;
 - un cas de force majeure ;
 - perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

ARTICLE 9 FRAUDES

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 DECLARATIONS

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

La société organisatrice et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Dublin seront les seuls compétents.

Annexe 1 : Nombre de points pré déterminés

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Valeur de la dotation	Nombre de points pour gagner
De 1 à 10 €	100
De 10,01 à 20 €	200
De 20,01 à 30 €	300
De 30,01 à 40 €	400
De 40,01 à 50 €	500
De 50,01 à 60 €	600
De 60,01 à 70 €	700
De 70,01 à 80 €	800
De 80,01 à 90 €	900
De 90,01 à 100 €	1000
De 100,01 à 150 €	1500
De 150,01 à 200 €	2000
De 200,01 à 250 €	2500
De 250,01 à 300 €	3000
De 300,01 à 350 €	3500
De 350,01 à 400 €	4000
De 400,01 à 450 €	4500
De 450,01 à 500 €	5000
De 500,01 à 550 €	5500
De 550,01 à 600 €	6000
De 600,01 à 650 €	6500
De 650,01 à 700 €	7000
De 700,01 à 750 €	7500
De 750,01 à 800 €	8000
De 800,01 à 850 €	8500
De 850,01 à 900 €	9000
De 900,01 à 950 €	9500
De 950,01 à 1 000 €	10000
De 1000,01 à 1 500 €	15000
De 1500,01 à 2 000 €	20000
De 2000,01 à 2 500 €	25000

Fin du document.